

---

**AVIS** DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 11 AVRIL 2014.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*.

## Agrandissement – École Simone-Desjardins

A14-RDPPAT-01

Localisation : 10 004, boulevard Gouin Est  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Reconnaissance municipale : Situé à l'intérieur du Site patrimonial du Vieux Village de Rivière-des-Prairies

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, en raison de l'emplacement du bâtiment visé et de l'ajout proposé à l'intérieur du périmètre du site patrimonial du Vieux Village de Rivière-des-Prairies.

---

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à construire une nouvelle aile de 1500 mètres carrés, répartis sur deux étages à l'extrémité nord-est du bâtiment existant, afin d'abriter plusieurs salles de classe ainsi qu'une bibliothèque. Cette aile perpendiculaire au bâtiment existant, sera construite avec une brique d'argile claire s'apparentant à la brique d'origine, des éléments de revêtement métallique et de verre coloré. Elle sera accessible à ses deux extrémités, soit sur les faces nord et sud de l'école. Quelques aménagements paysagers sont également prévus à ses abords immédiats.

---

### AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet fera l'objet d'une présentation au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

---

### HISTORIQUE DES LIEUX

Le village de Rivière-des-Prairies constitue l'une des plus anciennes agglomérations de l'île de Montréal. La paroisse est fondée en 1687 avec la construction d'une première église sur l'emplacement actuel du noyau institutionnel. Un plan de lotissement est réalisé par les Sulpiciens en 1723 et deux rues sont alors tracées : les rues Saint-Joseph (actuelle 68<sup>ème</sup> avenue) et Notre-Dame (67<sup>ème</sup> avenue). Le secteur connaît une très faible croissance pendant les deux siècles suivants et conserve très longtemps son caractère agricole. Incorporée en tant que municipalité en 1845,

---

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Rivière-des-Prairies est annexée à Montréal en 1963, époque à laquelle commence une urbanisation plus intensive du noyau villageois.

Une première école est établie dans le village de Rivière-des-Prairies en 1830. En 1910, l'école Saint-Joseph est érigée sur la terre de la fabrique, à l'ouest de l'église, face au boulevard Gouin. Elle reste en opération jusqu'à sa destruction par le feu en 1979. L'école Notre-Dame-de-la-Paix (actuelle école Simone-Desjardins) est construite en 1956-1957 à l'arrière de ce premier établissement, également sur la terre de la fabrique. Disposée le long du boulevard Perras, elle s'adresse non seulement au village, mais également aux nouveaux développements résidentiels qui commencent alors à voir le jour, du côté sud. Sa façade principale fait néanmoins face au parc. Suite à la désignation du site patrimonial du Vieux Village de Rivière-des-Prairies en 1992, le bâtiment fait l'objet d'un premier agrandissement en 1994, avec l'ajout d'un gymnase à son extrémité nord-ouest, à l'extérieur des limites du site patrimonial.

---

## **ANALYSE DU PROJET**

Dans son analyse du projet, le CPM tient tout d'abord à relever le caractère remarquable du site patrimonial du Vieux Village de Rivière-des-Prairies et la contribution de l'école Simone-Desjardins à cet ensemble important. Le site patrimonial se caractérise d'une part par le noyau villageois implanté le long du boulevard Gouin et qui comprend ses éléments les plus remarquables, soit l'église et le presbytère, et d'autre part, par les anciennes terres de la fabrique, soit le parc Saint-Joseph et le terrain de l'école, qui s'étendent en pente depuis le boulevard Perras jusqu'à la rivière. L'école, malgré sa construction tardive et son architecture modeste, a su tenir compte de cet emplacement exceptionnel par son implantation sensible face au parc et au noyau villageois, et son accès par la 68<sup>ème</sup> avenue, l'un des tracés fondateurs du village. Sa position sur la crête contribue aussi à en faire un fond de scène important pour le parc et le village. C'est dans cette contribution en tant que fond de scène et dans sa relation avec le parc que repose en grande partie la valeur patrimoniale de l'école.

### **Intervention architecturale**

Partant de cette appréciation de la présence de l'école dans le site patrimonial et de la grande visibilité de la façade nord du bâtiment qui le domine, le CPM souhaite tout d'abord saluer l'intention des concepteurs de s'accorder à l'existant, en s'inspirant non seulement de l'aile d'origine mais également de son ajout plus tardif. L'implantation de la nouvelle aile à l'extrémité est du bâtiment refermera la composition de manière symétrique et lui paraît donc tout à fait cohérente avec la logique traditionnelle d'agrandissement des édifices institutionnels montréalais. La volonté de faire référence à l'existant par le recours à des fenêtres en bandeau et à une matérialité semblable lui semble également appropriée.

Compte-tenu de la visibilité exceptionnelle de la façade principale de l'école, qui est entièrement dégagée par rapport au parc et donc lue dans sa totalité, et bien qu'il reconnaisse la validité des principes qui ont guidé la proposition, le CPM estime que le projet gagnerait à être davantage travaillé comme une composante intégrée à l'école d'origine ainsi qu'à l'ajout de 1994. Il souhaiterait en particulier que ses élévations soient revues afin de réduire la verticalité de leur composition, pour viser plutôt une expression horizontale, en continuité avec les lignes très fortes des portions existantes. Dans le même esprit et bien que le CPM apprécie que le projet fasse référence à la palette de matériaux existants, il trouverait avantage à ce que l'on réduise le nombre de matériaux et de textures employés. Par ailleurs, le CPM reconnaît l'intérêt d'améliorer la façade sur le boulevard Perras qui a été traitée jusqu'ici comme une façade

arrière alors qu'elle est très importante au point de vue visuel et fonctionnel. Toutefois, il est étonné par le choix de placer sur l'élévation arrière (sud) l'élément le plus fort de la composition, à savoir les panneaux de vitrage coloré et le volume en saillie revêtu de métal à 45 degrés, correspondant à l'espace de la bibliothèque. Il lui semble que la composition serait bonifiée si l'accent était plutôt placé sur l'élévation nord de l'ajout, où il offrirait un contrepoint à l'aile du gymnase de 1994.

### **Aménagements extérieurs**

Le mandat des concepteurs ne comporte qu'un volet restreint associé aux aménagements extérieurs, dont le réaménagement partiel du terrain de stationnement à l'avant de l'école et la création d'un sentier limitrophe entre le parc et la façade à l'est de l'agrandissement. Néanmoins, le CPM est d'avis que la présence de l'école à l'orée du parc Saint-Joseph, et les vues dont bénéficie le bâtiment vers le noyau villageois et la rivière sont des atouts exceptionnels desquels on pourrait tirer davantage partie. Il regrette de constater le caractère très minéral du terrain de l'école et que ces travaux d'agrandissement ne puissent pas être accompagnés d'aménagements paysagers plus importants des espaces adjacents. Bien qu'il apprécie la création d'un sentier piéton, il souhaiterait aussi voir plus de liens créés entre le terrain de l'école et le parc.

Le CPM estime que l'approche de l'école depuis le parc et la façade nord du bâtiment pourraient notamment être mis en valeur par la conception d'aménagements paysagers en plus grande continuité avec le parc et par l'affirmation de l'entrée principale du bâtiment. Afin de favoriser cette mise en valeur, le CPM suggère également de réexaminer le rapport entre l'avant et l'arrière du bâtiment et de considérer le site à plus grande échelle pour déterminer les liens fonctionnels et visuels à favoriser. À moyen terme, le déplacement du terrain de stationnement actuellement situé en façade vers le côté sud-ouest, en lien avec le stationnement existant appartenant au Pavillon Perras, pourrait par exemple contribuer à renforcer la relation de l'école avec le parc.

Le CPM recommande également que soit amorcée une réflexion plus globale par rapport au verdissement des espaces extérieurs en périphérie du bâtiment, en accord avec les tendances actuelles de naturalisation des cours d'écoles. À cet égard, il renvoie aux initiatives récentes de la Soverdi, qui collabore avec plusieurs commissions scolaires de la région de Montréal au verdissement de terrains de jeux<sup>1</sup> et invite l'administration à envisager, à plus long terme, une réduction des surfaces minérales aux abords de l'école. En plus de leurs bienfaits environnementaux, soit de favoriser la rétention de l'eau de pluie et de réduire les effets d'îlot de chaleur, de telles démarches amélioreraient considérablement les espaces de vie des enfants.

---

### **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet d'agrandissement proposé. Il estime néanmoins que le projet pourrait être bonifié et émet donc les recommandations suivantes :

Intervention architecturale :

- revoir l'articulation des élévations de l'ajout, en accentuant davantage leurs lignes horizontales et en simplifiant la palette de matériaux, afin d'offrir un contrepoint à l'aile du gymnase et de bonifier la composition de l'élévation nord dans son ensemble.

---

<sup>1</sup> <http://www.soverdi.org/cours-decoles/>

Aménagements extérieurs :

- favoriser une mise en valeur de la façade nord du bâtiment et l'affirmation de l'entrée principale du bâtiment par la conception d'aménagements paysagers en continuité avec le parc;

- à plus long terme, étudier les possibilités de réduction des surfaces minérales et de verdissement des espaces extérieurs aux abords de l'école.

Le président,

**Original signé**

Jacques Lachapelle

Le 30 avril 2014